



## CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION : QUELLES DÉLÉGATIONS ?

La fonction de direction comme pivot de la relation professionnelle

*Le Code de la santé publique stipule que le gestionnaire d'un établissement ou d'un service doit préciser par écrit les compétences et les missions confiées au professionnel chargé de la direction de l'établissement ou du service. Ce document, adressé au Président du Conseil Départemental, précise la nature et l'étendue des délégations confiées, notamment en matière : de définition et de mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ; d'animation et de gestion des ressources humaines ; de gestion budgétaire, financière et comptable ; de coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs.*

*Mais au-delà du code de la santé publique, la fonction de direction d'un EAJE dans une association avec ses propres statuts et usages, oblige parfois à définir de manière plus précise les cadres de délégations en respectant le projet associatif, dans un souci de pérennité et de sécurisation du fonctionnement.*

### OBJECTIFS

- > Connaître les responsabilités des salarié.e.s et des bénévoles dans une association gestionnaire d'EAJE
- > Connaître les différents types de délégations et les outils permettant de les mettre en œuvre
- > Être en mesure de mettre en application ces connaissances et outils au sein de sa structure

### CONTENUS

#### SÉQUENCE 1 :

- Notion de responsabilité
- Les différents niveaux de responsabilités

#### SÉQUENCE 2 :

- Notion de délégation
- Les aspects légaux et juridiques (textes, décrets...)
- Spécificité des associations, des EAJE

#### SÉQUENCE 3 :

- Mettre en place les délégations : pourquoi ? comment ?
- Travail sur les situations concrètes amenées par les participant.e.s

### MÉTHODE

Pédagogie interactive avec les participants autour d'analyse de situations en lien avec leur pratique. Partage d'expériences en travaux de groupe.  
Évaluation de satisfaction, des acquis et de leur transférabilité par écrit et oral.

10

FORMATIONS À L'ACEPP

20 €  
PARENTS  
à partir de  
7 stagiaires  
payants

#### PUBLIC

Directeurs  
ou responsables  
de structure d'accueil  
petite enfance

#### INTERVENANT

**PHILIPPE DUPUY**  
Formateur et délégué  
ACEPP nationale

#### DATE

**20  
novembre  
2018**

#### DURÉE

7 heures

#### TARIF

Adhérents  
140 €  
Non adhérents  
170 €